

Jacob Zuma condamné à 15 mois de prison pour outrage à la justice

@rib News, 29/06/2021 Source AFP L'intouchable ex-président sud-africain, Jacob Zuma, a finalement été condamné mardi à 15 mois de prison pour outrage à la justice, après de multiples tentatives et stratagèmes pour éviter de témoigner dans le cadre d'enquêtes pour corruption d'Etat.

Jacob Zuma, 79 ans, qui avait affirmé n'avoir aucune crainte d'être arrêté, condamné, ou incarcéré, a désormais 15 jours pour se rendre. Dans le cas contraire, la police sera autorisée à venir le chercher à son domicile pour le conduire dans une prison où il commencera à purger sa peine. "La Cour constitutionnelle n'a pas d'autre choix que de conclure que M. Zuma est coupable d'outrage à la justice", a déclaré la Cour constitutionnelle, la plus haute juridiction du pays. "A la majorité des membres, la Cour ordonne une peine d'emprisonnement sans sursis pour une période de 15 mois", a déclaré le juge Sisi Khampepe. L'ex-président est accusé d'avoir pillé l'argent public pendant ses neuf années au pouvoir (2009-2018). Englué dans les scandales, il avait tenté de pousser la démission. Depuis la création en 2018 d'une commission chargée d'enquêter sur la corruption d'Etat, l'ex-président, déjà mis en cause dans une quarantaine de témoignages, multiplie les manœuvres pour éviter d'avoir à s'expliquer, empilant les recours ou faisant valoir son droit au silence. "Puni" après une inépuisable convocation à laquelle il ne s'est pas présenté fin février, la commission anticorruption a réclamé une condamnation à deux ans de prison contre l'ancien chef d'Etat. L'ex-président cette fois-là avait non seulement ignoré la commission mais aussi une décision rendue en janvier par la Cour, l'obligeant à comparaître et le privant du droit de garder le silence. "Ce genre de réticence et de défi est illégal et sera puni", a déclaré le juge Sisi Khampepe. "Je n'ai pas d'autre choix que d'emprisonner M. Zuma, dans l'espoir que cela envoie un message sans équivoque", a-t-elle ajouté, "l'Etat de droit et l'administration de la justice prévalent". Jacob Zuma n'a témoigné qu'une seule fois devant la commission anti-corruption, en juillet 2019. Il avait rapidement claqué la porte, s'offusquant d'être traité comme un "accusé". L'ex-président doit également être jugé pour une affaire de pots-de-vin vieille de plus de vingt ans. Il doit répondre de seize chefs d'accusation de fraude, corruption et racket liés à l'achat, en 1999, de matériel militaire auprès de cinq sociétés d'armement européennes, alors qu'il était vice-président. Il est accusé d'empocher plus de quatre millions de rands (soit 235.000 euros au taux actuel) du français Thales qui était l'une des entreprises attributaires du juteux contrat d'une valeur globale d'environ 2,8 milliards d'euros. L'actuel président Cyril Ramaphosa lui a succédé à la tête du pays. Ce dernier a fait de la lutte contre la corruption un cheval de bataille, mais a lui-même été appelé à témoigner devant la commission.